VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Julia O'Neil Hussey—No 90 870—Cour Civile de District, Division B.
Résidences Simples et Doubles à deux étages Désirables dans le Premier District.
329 rue S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane. Résidence Simple à Deux Etages.
331-333 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane. Résidence Double à deux étages.
335 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 août 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Sud Claiborne, Gravier, Sud Derbigny (autrefois Willow) et l'avenue Tulane (autrefois Commune) et la rue Clara, les dits lots sont désignés comme lots A, B et C sur un plan de H. C. Brown, voyer, daté Nouvelle-Orléans 12 août 1910, d'après lequel plan, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot A mesure 25 pieds 8 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 25 pieds 10 pouces en largeur dans le fond, 87 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté vers l'avenue Tulane, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages No 329 S. Claiborne, et contenant galerie sur le devant et sur le côté à chaque étage, vestibule en haut et en bas, et 6 chambres; loué $15 par mois.

Le lot B mesurant 32 pieds, 10 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 33 pieds, 1 pouce en largeur dans le fond, 77 pieds, 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 63 pieds 5 pouces sur une ligne du lot C.

Les améliorations comprenant la résidence double à deux étages Nos 331-333 S. Claiborne et contenant de chaque côté 6 chambres, vestibule et galerie au premier étage; loué $20 par mois.

Le lot C mesure 21 pieds 10 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 22 pieds 1 pouce en largeur dans le fond, 63 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B et 55 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Gravier, laquelle propriété est décrite en l'acte d'achat comme une portion de terre désignée comme lettre A et mesurant 80 pieds 3 pouces à la rue Claiborne sur 81 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur de 55 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté de la rue Gravier, 87 pieds, 6 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Commune.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages 335 S. Claiborne contenant 6 chambres, escalier, galerie sur le devant et au premier étage, loué $20 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, et de payer pour les frais des certificats nécessaires pour faire et être l'acte de vente.

Les actes de vente pardevant George W. Flynn, notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.
21 août—21 28—sept 4 11 18 22

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION
TERRAIN POUR BATIR DANS LE SIXIEME DISTRICT, AVENUE LOUISIANA,

Entre Remparts et Saratoga Ilet Toledano.

JEUDI, le 29 Sept., 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE Mme CATHERINE SCHAUB.

No 93 758 du Dossier de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido— JEUDI le 29 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 26 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Sud Remparts et Saratoga, ledit lot est désigné par le No quinze sur un plan par L. H. Pilié, voyer, le 14 oct. 1872 annexé à un inventaire pris par Oscar Drouet, notaire, le 16 et 17 oct. 1872, d'après lequel ledit lot No 15 mesure trente pieds de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a à terme de crédit, représenté par billets de l'acquéreur payables à un et deux ans après la date avec 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement. Lesdits billets devant être garantis à leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur doit payer pour l'acte de vente pardevant George J. Centerimer, notaire, et pour tous les certificats et les taxes de 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et doit déposer 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, No 806 rue Perdido.
28 août—28—sept 4 11 18 25 26 27 28 29

La Pittsburg Coal Company.
PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant
Bureau, 318 RUE CARONDELET
Téléphone Main 576. Nouvelle-Orléans, Lne
En Gros CHARBON Au Détail
CHANTIERS DE CHARBON:
Au pied de la rue Race. Téléphone Main 983
513-521 rue Quartier. Téléphone Hem 321.
Rue Adams. Téléphone Up. 1890.
Bureau des Remorqueurs
MAUD WILMOT, MONGAM.
CALE SECHE DE SECTION, ALGER.
Téléphone Alger 83.
Seul Agent pour le véritable Charbon Montevallo.
v—10m—merc ven dim

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE
LA
"PENDULE EMPIRE"
DE
S. SMITH & FILS
Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.
Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s
Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.
9, STRAND, LONDRES.

LE LAIT
LAROLA
DE BEETHAM
Conserve la peau, la maintient toujours fraiche et la preserve des gerçures et des irritations.
Excellent pour le teint.

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHARLES AIENA ET DE SON EPOUSE LENA AIENA

No 93.755, Cour Civile de District, Division D.

MARDI, 18 Octobre 1910, No 927 rue Ste-Marie.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Par un ordre de la Cour Civile de District, Division D, de l'Honorable Fred D. King agissant pour l'Hon. juge W. B. Sommerville daté et signé le 12 septembre 1910, et à moi dirigé j'offrirai en vente MARDI le 18 octobre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc. dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Ste-Marie, Félicité, Laurel et intersection de la rue Magazine, maintenant connue sous le nom de vieille rue Magazine, et mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds de face rue Ste Marie sur une profondeur d'environ cent cinquante quatre pieds, plus ou moins, laquelle portion de terre est prise du côté le plus proche de la vieille rue Magazine du lot désigné par le No [illegible] du carré [illegible] sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville le 23 mai 1829, et annexé à un acte passé devant T. Seghers, ancien notaire, le 23 mai 1829.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur paiera l'acte de vente qui sera passé pardevant Wm Renaudin, notaire; aussi il paiera tous les certificats et les taxes de 1910. Un dépôt de 10 0/0 devra être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur, 442 Bâtisse Audubon.
17 sept—17 18 25—oct 2 9 16 18

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Emma Adeline O'Dowd.

No 56 932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Résidence Double à Deux Etages
BIEN SITUEE,
Nos 1527-31 Rue Antonine,

Près de l'Avenue St-Charles

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 27 septembre 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 août 1910 par l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonine, Prytanée, Foucher et l'avenue St Charles. Ladite portion de terre mesurant 45 pieds de face, plus ou moins, à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds, étant une portion de la propriété acquise par Mme E. A. O'Dowd de la succession de son défunt mari Joseph O'Dowd, par jugements de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 6 juin 1874 et 15 décembre 1877, le premier jugement enregistré dans le livre des transferts transcrit de Jefferson, 133, folio 192 et le deuxième jugement enregistré dans le livre des transferts 104, folio 397.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant 6 chambres, galerie, vestibule de chaque côté et est connue par les Nos Municipaux 1527-31 rue Antonine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance s'il y en a, en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, que la portion du crédit de ladite vente soit démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés en blanc portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le *Pacte de non Alienando*, toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être tenue assurée aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910 et les frais de tous certificats. Les loyers devant appartenir à la succession jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., 322 rue Baronne.

Titche et Rogers, R. W. Cooper, avocats pour le demandeur.
24 août—25 28—sept 4 11 18 25 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Cinquième District,

Portant les Nos municipaux 338 et 340 rue Bermuda, coin de l'avenue Pélican.

People's Homestead Association vs Mlle Ida L. Torney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 94.466—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 20 octobre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No dix-huit (autrefois No seize), borné par les rues Bermuda, Evergreen et Delaronde et l'avenue Pélican, désigné comme lot No dix neuf et formant l'encoignure de la rue Bermuda et l'avenue Pelican et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à ladite rue Bermuda sur une profondeur et façade à l'avenue Pelican de cent vingt pieds. Les améliorations portent les Nos municipaux 338 et 340 rue Bermuda.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication à faire un dépôt de 10 0/0 du prix de la vente.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour le demandeur.
16 sept—16 23 30—oct 7 14 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur du Sixième District,

Formant l'encoignure des rues Jéna et Roman (dans l'ilet borné par la rue Prieur et l'avenue Napoléon).

Jas. & T. Montgomery vs Salvatore D'Argeo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94 260 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 octobre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 719 borné par les rues Jéna, Roman, Prieur et l'avenue Napoléon, désigné par le numéro vingt sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté le 1er mai 1887 et annexé à un acte passé pardevant E. J. Barnett, notaire le 10 janvier 1895, d'après lequel plan ledit lot mesure trente pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Jéna par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles et formant le coin des rues Jéna et Roman.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Geo. Montgomery, avocat pour le demandeur.
16 sept—16 23 30—oct 7 14 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

—D'UNE—

Propriété Améliorée de Très Grande Valeur du Deuxième District,

Centralement Située,

Formant le Coin Sud-Ouest des rues Bourbon et Iberville

(Ilet borné par les rues Canal et Dauphine).

Edward P. Cousin vs William G. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 94 152 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 octobre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, l'ilet No 67, borné par les rues Bourbon, Canal, Dauphine et Iberville, mesurant d'après un devis annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette paroisse, de la date du 26 avril 1867 quarante-deux pieds dix pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue Iberville (desquelles il forme le coin) de cinquante-quatre pieds trois pouces quatre lignes; trente-cinq pieds quatre pouces de profondeur sur le côté vers la rue du Canal, de là s'étendant un pied quatre pouces sur une ligne vers la dernière rue et parallèle à la rue Bourbon, de là dix-huit pieds onze pouces quatre lignes à la ligne du fond presque parallèle à la rue du Canal et quarante-trois pieds huit pouces plus ou moins en largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° L'acquéreur doit payer comptant un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, étant le montant du principal et intérêts dus et devables sur quatre billets dus depuis longtemps de $4,277.50 chacun ou $17,110 en tout avec 5 0/0 d'intérêt par an ou 4,277.50 de cela du 5 juillet 1909 jusqu'au paiement et un intérêt semblable sur $12,832.50 de cela du 5 juillet 1910 jusqu'à paiement, ensemble avec tous les frais et charges du procès et vente, quatre piastres des frais de l'acte de vente, les taxes sur ladite propriété (s'il y en a due) et 5 0/0 d'honoraires d'avocat sur tout le montant du principal et intérêts sur les billets longtemps dûs, ainsi que sur les billets non encore arrivés à maturité de $4 277.50 décrits ci-après.

2° L'acquéreur devant assumer (du montant de son enchère) le paiement du billet non encore arrivé à maturité de $4,277.50, daté du 5 juillet 1905, payable 6 ans après date avec intérêt au taux de 5 0/0 par an du 5 juillet 1909 jusqu'au paiement. (L'intérêt là dessus après la vente étant assumé par l'acquéreur.) Ledit billet étant garanti par hypothèque de vendeur sur ladite propriété concurremment avec la réclamation du demandeur, d'après un acte passé pardevant E. L. Weil, notaire le 5 juillet 1905. (Livre d'hypothèques 815, folio 336)

L'acquéreur devant assumer toutes les obligations et stipulations comme il est démontré dans l'acte de vente original et hypothécaire.

3° L'acquéreur devant payer la balance du prix de l'adjudication (s'il y en a) au comptant.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict et Frank W. Hart, avocats pour le demandeur.
2 sept—2 3 9 16 23 30—oct 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Quatrième District,

Teutonia Bank & Trust Co., Commissaires Liquidateurs, The Keystone Life Ins. Co. vs J. Vic. Leclere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 94 309 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 septembre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 452 borné par les rues Deuxième, Troisième, Sud Galvez et Sud Miro, désignés par les lettres C et P sur un plan de C. Theone Lewis, député voyer de ville, daté du 30 janvier 1906, une copie duquel est annexée à un acte de vente passé pardevant John G. Bostic notaire le 30 octobre 1906, de la Quakers' Realty Company, Limited, à Jules Le Blanc Jr. et d'après ledit devis le lot P mesure trente pieds de face à la rue Sud Miro sur une profondeur de cent quatre pieds, et le lot C mesure trente pieds de face à la rue Sud Galvez sur une profondeur de cent quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dart, Kernan & Dart, avocats pour les demandeurs.
26 août—26—sept 2 9 16 23 28 29

E. A. ANDRIEU
SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.
Propriétés Foncières.
Stocks et Bons.
802 RUE PERDIDO
Membre de la New Orleans Stock Exchange
B.O. Boite 113. Nouvelle Orléans, La

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District,

Portant le No Municipal 204 rue Sud Claiborne, entre les rues Commune et Gasquet.

Suburban Building and Loan Association vs Veuve Leo C. Perez et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 94.468 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 octobre 1910 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet, désigné comme lot No Deux, mesurant vingt pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne, cinquante-sept pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot No Trois, trente-six pieds un pouce de profondeur sur la ligne du lot No Un, de là à angle droit trois pieds cinq pouces vers la rue Gasquet, de là à angle droit vingt-un pieds six pouces et quatre lignes à la ligne du fond sur laquelle il y a une largeur de vingt-trois pieds, huit pouces et quatre lignes, le tout d'après un plan fait par J. A. D'Hemecourt le 29 mars 1867 et formant partie des lots originaux Nos Trois et Quatre de l'ilet No 18 sur un plan dressé par Joseph Pilié le 1er mai 1840.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Sutton & Loomis, avocats pour la demanderesse.
16 sept—16 23 30—oct 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Cinquième District.

Portant le Numéro Municipal 926 rue Thayer.

Clara Beauchamp, épouse et als vs Feliciane Levy et als.

DIX HUITIEME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse de Lafayette — No 4 969— En vertu d'un writ de fieri facias contre Feliciane Levy, à moi adressé par l'Honorable Dix-huitième Cour Judiciaire de District, Paroisse Lafayette, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 octobre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir -

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans paroisse d'Orléans, Louisiane, désigné comme la moitié du lot original No deux, de l'ilet Trois maintenant Quarante-trois, borné par les avenues Pacific et Elmira, les rues Patterson et Thayer mesurant vingt-sept pieds, six pouces à la rue Thayer, sur environ cent six pieds de profondeur et devant être pris du fond dudit lot original No Deux faisant face à la rue Patterson et s'étendant au travers dudit ilet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Jérome Meunier, avocat pour les demandeurs.
16 sept - 16 23 30—oct 7 14 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE PAR LE SHERIF CIVIL

—D'UNE—

Magnifique Propriété de Valeur Pour Résidence

—DANS LE—

PREMIER DISTRICT,

Formant le coin des rues Race et Colisée,

Portant le No Municipal 1228 de la rue Race,

—ET D'UN—

Vaste Morceau de Terre de Valeur à l'arrière et faisant face à la rue Colisée.

E. V. Weems vs Dr L. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 94 112 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 septembre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre et améliorations qui s'y trouvent ensemble avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en fait partie situé et étant dans le Premier District Municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans le carré No —, borné par les rues Race, Colisée, Félicité, Orange et Camp, laquelle portion ou morceau de terre forme le coin des rues Race et Colisée, et mesure soixante-douze pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Race, deux cent quatorze pieds, quatre pouces et dix lignes de profondeur et de façade rue Colisée (à un point jusqu'à trente douze pieds, six pouces et deux lignes du coin des rues Colisée et Félicité) cinquante-six pieds deux pouces et sept lignes de largeur à l'arrière sur une première ligne parallèle à la rue Race; de là s'étendant plus profondément et mesurant du côté de la rue Orange quatre pieds cinq pouces et une ligne sur une ligne parallèle à la rue du Camp; delà ayant une autre largeur de cent douze pieds onze pouces six lignes sur une ligne s'étendant du côté de la rue du Camp et parallèle à la rue Race; delà mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et six lignes sur une ligne s'étendant du côté de la rue Race et une parallèle à la rue du Camp; delà retrécissant de trente pieds sur une ligne s'étendant du côté de la rue Colisée et parallèle à la rue Race; et delà mesurant cent quarante-cinq pieds trois pouces trois lignes sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue du Camp et s'étendant jusqu'à la rue Race à un point soixante-douze pieds quatre pouces et trois lignes du coin des rues Race et Colisée; laquelle propriété comprend l'arrière partie du terrain No cinq, le tout des terrains six, sept, huit, neuf et dix excepté une partie dudit terrain No dix adjacent au terrain No onze, mesurant quatre pieds six pouces et sept lignes de façade rue Colisée sur cinquante pieds de deux pouces et sept lignes de profondeur et laquelle propriété aussi comprend une partie du terrain adjacent aux terrains six, sept et huit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions: 1° Comptant une somme suffisante pour satisfaire la réclamation du demandeur, soit trois mille cinq cents dollars ($3,500), avec six pour cent d'intérêt par an à partir du 25 mai 1909 jusqu'à paiement, ensemble avec 5 pour cent sur ledit principal et l'intérêt comme honoraires d'avocat et frais du procès, et la vente et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur retiendra en sa possession et assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) le paiement des deux billets suivants:

1 billet de $3 500 daté du 25 mai 1909 payable 2 ans après date et 1 billet de $4,000 daté du 25 mai 1909 payable 3 ans après date les deux billets portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement (le paiement de l'intérêt sur lesdits billets après la vente étant assumé par l'acquéreur) le paiement des deux dits billets étant garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété concurremment avec la réclamation du demandeur, conformément à l'acte passé pardevant Rolla E. Tichenor, notaire, le 25 mai 1909, inscrite au Bureau des Hypothèques de cette paroisse dans le livre 947 folio 447; l'acquéreur assumant toutes les obligations et stipulations ainsi que ce sont contenues dans ledit acte hypothécaire.

3° Et le reste du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Saunders, Dufour & Dufour et J. D. Dresner, avocats du demandeur.
20 août—20 21 26—sept 2 9 16 22

BULLETIN FLUVIAL.

Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans Département de l'Agriculture des Etats-Unis.
L'étiage à 8 heures A. M.

Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1910

STATIONS.	Pleine hauteur à la rive, pieds.	Ligne de danger, pieds	Hauteur, pieds.	Changements dans les dernières 24 heures.
Fleuve Mississipi.				
Saint Paul	....	14	[illegible]	*[illegible]
Davenport	10	15	....	
Saint Louis	32	30	[illegible]	—0.7
Memphis	32	33	[illegible]	—0.7
Helena	44	42	17.2	—0.2
Vicksburg	44	45	[illegible]	*[illegible]
Natchez	....	46	[illegible]	*[illegible]
Red River Landing	....			
Baton Rouge	....	35	4.5	*0.6
Donaldsonville	23	28	4.1	*0.2
Nouvelle-Orléans	9	18	4.9	0.0
Rivière Atchafalaya.				
Simmesport	....	41	....	....
Melville	....	37	8.9	*0.7
Morgan City	....	8	3.5	—1.0
Rivière Missouri.				
Omaha	....	18	....	....
Kansas City	....	21	5.7	—0.3
Rivière Ohio.				
Pittsburg	30	22	4.2	—[illegible]
Cincinnati	45	50	9.1	*0.1
Louisville	...	28	9.6	—[illegible]
Evansville	....	35	....	....
Cairo	44	45	16.7	—1.3
Rivière Cumberland.				
Nashville	....	40	9.5	—0.7
Rivière Tennessee.				
Chattanooga	33	33	[illegible]	—0.4
Rivière Arkansas				
Fort Smith	....	22	3.9	—0.3
Little Rock	....	23	5.0	—0.7
Rivière Rouge.				
Arthur City	....	27	5.6	0.0
Fulton	20	28	4.5	—0.3
Shreveport	21	29	—3.0	—0.2
Lake End				
Alexandria	32	36	—0.1	0.0
Rivière Ouachita.				
Camden	26	39	—4.9	—[illegible]
Monroe	....	40	3.9	*0.3

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Dennis Bernard Haggerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94.277—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary L. Childress, veuve de Dennis Bernard Haggerty, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats.
17 sept—17 21 26

Succession de Joseph Hinetsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94.099—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George Muth et Adam F. Kaufmann, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. F. Brewer, avocat.
14 sept—14 18 23

AVIS AUX CREANCIERS.

State ex rel A. Brittin vs la ville de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14 004—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers du Bureau de la Police Métropolitaine et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par L. A. Hubert, receveur de ce Bureau ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
16 sept—16 20 25

M. Pedersen Company, Limited et al vs Dixie Stores.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 93.734 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par la City Bank and Trust Company et Albert M. Andrews, receveurs dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément auxdits comptes. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Martin H. Manion et Dart, Kernan et Dart, avocats.
9 sept—9 13 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Henry L. Heyman vs Chas Bianchi et als.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 28,847. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, devant mon entrepôt Nos 727-731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 21 septembre 1910, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Tous les droits, titres et intérêts de Charles Bianchi vs Henry L. Heyman, du dossier de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division C. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions: Comptant. — W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Joseph A. Casey, avocat pour le demandeur.
11 sept—11 15 21

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

KING EDWARD HOTEL
(HOTEL DU ROI EDOUARD)
—A—
NEW YORK
145 à 155 W. 47th St.
A toucher de Broadway
"Le véritable Cœur de New York."
350 Chambres 250 Bains Privés. Absolument à l'épreuve du feu.
TOUS LES AGREMENTS MODERNES
Chambres seules (Eau courante), $1.50.
Chambres seules et bain, $2.00, $2.50 et $3.00.
Salon, Chambres à coucher et Bain, $4.00 et plus.
Salon, Deux chambres à coucher et bain $5.00 et [illegible]
Pour chaque personne additionnelle dans la même chambre [illegible]
Ecrivez pour demander Livret.
PRIX SPECIAUX POUR L'ETE.
KING EDWARD HOTEL CO
JOHN HOOD, Prés. et Mgr.,
Anciennement du New Tift House [illegible] et
Royal Hotel, Hamilton, Ont.